



Services adaptés dans les collèges

Que sont les Services adaptés?

Les Services adaptés ont pour mandat, dans les collèges, l'intégration et le soutien aux apprentissages des étudiants en situation de handicap par la mise en place d'accommodements.

Nos responsabilités :

- accueillir les étudiants en situation de handicap;
- intégrer ces étudiants au cégep;
- soutenir leurs apprentissages par la mise en place d'accommodements dans le but de les rendre autonomes avec accommodements;
- soutenir les professeurs.

La philosophie des Services adaptés : Sans discrimination, ni privilèges

Une condition essentielle à la réussite de l'intégration des étudiants en situation de handicap consiste à les considérer, au départ, comme des personnes à part entière.

En ce sens, nous tenons à ce qu'ils soient traités avec dignité et respect. Nous leur reconnaissons une personnalité, des capacités d'apprentissage, des habiletés et des aptitudes qui leur sont propres. Ils ont des droits légitimes à faire respecter, tout autant que des devoirs et des responsabilités à assumer envers leurs études.

Au collégial, cela implique qu'ils soient évalués, selon les mêmes critères vérifiant l'atteinte des objectifs et le développement des compétences des cours et du programme qu'ils ont choisis. Nous reconnaissons aussi que les handicaps des étudiants nécessitent des adaptations, des accommodements qui viendront pallier leurs limitations et répondre à leurs besoins afin qu'ils puissent avoir accès à la réussite. C'est à cette tâche que se consacrent les Services adaptés, en collaboration étroite et indispensable avec tous les intervenants du milieu.

Cadre d'intervention légal des Services adaptés :

Voici les trois documents qui encadrent nos responsabilités légales :

- La Charte des droits et libertés de la personne.
- La loi sur les droits des personnes handicapées : Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- La politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité » du gouvernement du Québec.



Étudiants desservis :

Les étudiants ayant droit aux mesures d'accommodement détiennent une évaluation diagnostique d'un professionnel reconnu pour les situations de handicap suivantes :

- **Étudiant ayant une déficience sensorielle** : déficience visuelle, déficience auditive.
- **Étudiant ayant une déficience physique ou motrice** : paralysie cérébrale, spina bifida, blessure médullaire, grand brûlé, etc.
- **Étudiant ayant un trouble d'apprentissage** : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie et trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- **Étudiant ayant un trouble neurologique** : syndrome d'Asperger, traumatisme cranio-cérébral, sclérose en plaques, dysphasie, etc.
- **Étudiant ayant un trouble organique** : cancer; diabète, fibromyalgie, fatigue chronique, migraines, etc.
- **Étudiant ayant un problème de santé mentale persistant** : trouble anxieux, trouble de l'humeur, schizophrénie, troubles alimentaires, etc.

Pour l'obtention de services adaptés :

- l'étudiant doit être admis au collégial en passant par le service d'admission;
- l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès des Services adaptés et fournir un certificat médical provenant d'un professionnel;
- l'étudiant sera rencontré par le conseiller en services adaptés qui évaluera avec l'étudiant les mesures d'accommodement correspondant à ses besoins, sa force, ses difficultés et qui pallient sa limitation.

Parfois, une éducatrice spécialisée est associée à l'étudiant bénéficiant des Services adaptés. Celle-ci soutient l'étudiant dans ses apprentissages et travaille en collaboration avec différents intervenants afin de faciliter sa réussite et son intégration scolaire.

Les Services adaptés travaillent également en partenariat avec d'autres professionnels, les ressources spécialisées et différents services du Cégep.

La confidentialité :

Le dossier de l'étudiant est confidentiel. Sans l'accord de l'étudiant, rien ne peut se dire, s'expliquer ou se nommer. Il existe cependant certaines situations d'exception concernant la confidentialité, par exemple, si l'étudiant représente un danger important pour lui ou pour les autres. Dans ces contextes particuliers, des mesures particulières seront prises.



La nécessité d'une collaboration :

Nous reconnaissons que la situation de handicap des étudiants nécessite des adaptations, des accommodements qui viendront pallier leur limitation et répondre à leurs besoins afin qu'ils puissent avoir accès à la réussite de leurs cours. C'est à cette tâche que se consacrent les Services adaptés, en collaboration étroite et indispensable avec tous les intervenants du milieu que ce soit à l'interne comme à l'externe.

Cette collaboration est essentielle, voire primordiale pour l'identification des besoins de l'étudiant, des impacts de sa situation sur ses apprentissages et pour le choix judicieux des accommodements sans discrimination, ni privilèges. La collaboration est aussi importante lorsque l'étudiant fait face à des obstacles qu'il n'avait pas prévus ou si sa situation change. La collaboration de tous les acteurs entourant l'étudiant est nécessaire pour favoriser sa réussite. Par contre, la complexité entourant cette collaboration demande une concertation étroite, une bonne connaissance des rôles, des mandats de chacun et nous amène à développer des méthodes parfois innovatrices pour travailler ensemble. Ces échanges entre les personnes qui entourent l'étudiant et les Services adaptés permettent à celui-ci de développer des outils, des stratégies, de s'épanouir et se développer personnellement et professionnellement par la poursuite de ses études supérieures.

Déceler un étudiant et le référer aux Services adaptés :

Vous observez certaines attitudes persistantes chez un étudiant. Vous constatez des faits questionnant à son égard. Ses comportements et attitudes vous préoccupent puisqu'ils peuvent, selon vous, compromettre sa réussite et son bien-être, bref, vous croyez qu'il aurait besoin d'aide. Voici la marche à suivre pour le référer aux Services adaptés.

En premier lieu, vous pouvez l'aborder en lui présentant des faits observables en utilisant le «je» et en manifestant votre intérêt à lui venir en aide pour sa réussite.

Selon votre degré d'aisance et votre relation avec lui, vous pouvez :

- écouter son histoire et lui conseiller simplement d'aller aux Services adaptés (ou d'autres services dans le collège) qui le prendront en charge;
- lui donner les coordonnées des Services adaptés, en lui disant que vous allez vérifier sa démarche auprès de ceux-ci et que vous nous informerez de cette référence (parce que sa situation vous préoccupe et que vous souhaitez sa réussite);
- vous nous appelez rapidement ou vous l'accompagnez aux Services adaptés (si possible).

Un étudiant vous explique sa situation et vous fait part de ses besoins; nous vous proposons :

- de recevoir son histoire et sa demande;
- de reformuler pour vous assurer que vous avez bien compris sa demande;
- de l'informer de ce que vous avez l'intention de faire suite à sa demande;
- de l'inviter à venir vous en parler davantage dans un autre temps;
- de le référer aux bonnes ressources du collège;
- de l'accompagner, de téléphoner en sa présence aux bonnes ressources.



Les principales mesures d'accommodement

Les accommodements sont des mesures palliatives, adaptatives et nécessaires pour permettre une intégration en douceur et pour soutenir les apprentissages lorsqu'un étudiant présente un trouble sensoriel, neurologique, moteur, organique, de santé mentale ou encore d'apprentissage. Ces accommodements sont **basés sur le diagnostic médical de l'étudiant ou sur une évaluation réalisée par un professionnel** afin qu'il ait les mêmes chances de réussite qu'un autre étudiant qui ne présente aucune limitation fonctionnelle. Les mesures d'accommodement offertes sont les mêmes que le ministère de l'Éducation permet lors de l'Épreuve uniforme de français aux étudiants ayant un diagnostic.

Voici quelques exemples de mesures possibles :

Lettre envoyée aux professeurs

À chaque début de session, une lettre est envoyée aux professeurs afin de les informer de la présence dans leur cours d'un étudiant ayant des besoins particuliers. On leur présente les mesures d'accommodement auxquelles l'étudiant a droit, ainsi que les impacts de sa limitation sur ses apprentissages. Cette lettre est élaborée de concert avec l'étudiant, l'éducatrice et le répondant local.

Local d'examen

Ce local adapté permet d'offrir un lieu sécurisant, favorisant une meilleure concentration et offrant le support et le matériel adapté dont les étudiants des Services adaptés peuvent avoir besoin.

Temps supplémentaire

Le temps supplémentaire aide à diminuer l'anxiété et permet de pallier certaines difficultés, par exemple, la difficulté à écrire et à se concentrer.

Utilisation d'ordinateur portable

L'utilisation du portable permet de pallier certaines difficultés de l'ordre des déficiences physiques, visuelles, neurologiques ou d'apprentissage. Cet outil permet aussi l'utilisation de logiciels spécialisés.



Utilisation de logiciels de correction

Certains logiciels permettent de pallier certaines limitations comme les troubles d'apprentissage, neurologiques, moteurs ou sensoriels en identifiant les erreurs que l'étudiant ne pourrait voir en raison de son diagnostic.

Agenda électronique

Cet outil améliore la planification et l'organisation des étudiants qui éprouvent des difficultés à ce niveau.

Accompagnateur

L'accompagnateur permet de remplacer les membres inférieurs ou supérieurs de l'étudiant, de diminuer la fatigue et de soutenir l'étudiant ayant une déficience physique lors de certains déplacements ou d'autres tâches.

Horaire adapté

Lorsque possible, nous tentons d'ajuster l'horaire à la réalité de l'étudiant en considérant la capacité d'attention, la médication, la fatigue ou les autres obstacles liés au diagnostic.

Horaire allégé

L'horaire allégé est une mesure d'accommodement utilisée pour réduire la charge de cours des étudiants ayant un diagnostic. Cette mesure permet d'offrir à l'étudiant le temps pour mettre en place les mesures d'accommodement, pour apprendre des stratégies, etc.

Cours d'éducation physique adapté

Avec un rapport des capacités et des limitations de l'étudiant émis par un médecin, un physiothérapeute ou un ergothérapeute, il est possible d'offrir un cours adapté aux capacités physiques de l'étudiant.

Prise de notes

La prise de notes manuscrite ou électronique consiste à jumeler l'étudiant avec de bons preneurs de notes pour la session. Cette mesure d'accommodement permet à l'étudiant de rester concentré sur ce que dit le professeur, d'éviter de perdre de l'information et de pallier des difficultés d'organisation, etc.



Encadrement scolaire et éducatif

Tous les étudiants bénéficiant des Services adaptés peuvent être accompagnés par une éducatrice spécialisée. Celle-ci offre un suivi individuel à l'étudiant permettant le développement de stratégies et de méthodes d'apprentissage, de prévenir certaines situations difficiles, de favoriser sa réussite, de travailler sur l'acceptation de sa limitation, de discuter de ses projets de vie, etc.

Casier adapté

Des casiers adaptés sont à proximité de l'entrée accessible pour les personnes en fauteuil roulant ou des toilettes adaptées (selon les collèges). Ceux-ci peuvent être également utilisés par des étudiants ayant d'autres types de diagnostics comme, entre autres, certains troubles de santé mentale. Il y a aussi possibilité d'adapter les casiers aux besoins de l'étudiant.

Service d'interprétariat

Pour les étudiants sourds ou malentendants, les interprètes gestuels ou oralistes répondent aux besoins dans la langue et les modes de communication désirés.

Notes de cours à l'avance

Selon la difficulté de l'étudiant et les possibilités de l'enseignant, la lecture des notes de cours à l'avance permet une meilleure préparation au cours, une meilleure compréhension, une diminution de la fatigue, etc. Il permet aussi de pallier des difficultés en lecture.

Enregistrement des cours avec autorisation

Permet de pallier des difficultés au plan de l'encodage de l'information, diminue la crainte reliée à des manques lors de la prise de notes, augmente la concentration sur les propos de l'enseignant, etc.

Heures prescrites

Selon les besoins de l'étudiant, il est possible d'inscrire à son horaire des moments où celui-ci passera du temps aux Services adaptés. Ce temps permet de diminuer le risque de procrastination, de travailler sur sa confiance en soi, de développer des stratégies d'apprentissage et d'obtenir le soutien approprié à ses besoins.

Parrainage/tutorat

Il est possible pour l'étudiant avec des besoins particuliers d'obtenir l'aide et le soutien d'un autre étudiant de sa classe qui a de la facilité dans le cours. Cela permet de revoir, de consolider les apprentissages et de partager des stratégies d'étude ou de méthodes de travail.



Dictionnaire électronique

En fonction de la limitation de l'étudiant, il est possible d'avoir accès à un dictionnaire électronique diminuant ainsi la perte de temps et augmentant même l'utilisation du dictionnaire.

Crayon numériseur

Cet outil facilite l'organisation et la prise de notes lors de l'étude. Il sert également à pouvoir entendre ce qui est écrit et évite la retranscription avec des fautes.

Système de modulation de fréquence

Ce système amplifie la voix de l'enseignant pour les étudiants malentendants.

Productions sonores de document sur fichiers MP3, fichiers électroniques

Ces méthodes permettent une meilleure compréhension des écrits, réduisent la fatigue liée à la lecture, augmentent la capacité à se concentrer, rentabilisent le temps et favorisent le transfert des connaissances.

Soutien en français pour les personnes sourdes

Ce soutien par un spécialiste aide à l'apprentissage de nouveaux mots, à l'apprentissage d'une syntaxe correcte selon les entendants et à rendre compréhensible les productions du français.

Braille et agrandissement

Le braille ou les agrandissements des notes permettent la lecture pour les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Accessibilité à du matériel adapté

Ce matériel adapté peut prendre diverses formes, par exemple, une table inclinée, un protège-touches, un ajustement de la hauteur des tables de travail, un téléphone avec amplificateur, un lecteur DVD avec décodeur, etc.

Éducateur en classe

Dans des situations où le diagnostic de l'étudiant nécessite un accompagnement plus soutenu en classe, il est possible pour certains étudiants d'être accompagnés par un éducateur spécialisé qui travaillera auprès d'eux des objectifs comme : faciliter le travail d'équipe, l'apprentissage de stratégies, le développement des habiletés sociales, etc.



Protocole d'évacuation d'urgence

Tout dépendant du diagnostic de l'étudiant, de ses difficultés, de ses forces et de ses capacités, il peut parfois être nécessaire de mettre en place un protocole d'évacuation en cas d'urgence. Ce protocole diminue l'anxiété chez l'étudiant et offre un guide clair d'intervention aux intervenants impliqués auprès de l'étudiant.

Protocole en cas de crise

Surtout utilisé pour les personnes ayant une problématique de santé mentale ou ayant un diagnostic comme l'épilepsie, un problème de santé, un trouble neurologique ou autre, le protocole en cas de crise sert de filet de sécurité pour la personne et les intervenants qui l'entourent, offrant des mesures d'intervention claires et détaillées ne laissant rien au hasard.

Pour plus d'information,

Isabelle Quirion et Marie-Pierre Aubert

Conseillères en services adaptés
pour les collèges de l'est du Québec
Centre collégial de soutien à l'intégration
ccsi@cegep-ste-foy.qc.ca
Tél. : 418 659-6600, poste 3721 ou 3829
Télec. : 418-656-4457